



Hôtel de Ville, Mairie de quartier de Gassicourt,
Mairie de Quartier du Val Fourré

NEWS

TOUT SAVOIR SUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS EUROPÉENNES DU 9 JUIN 2024

Inscription sur les listes électorales / Vote par procuration

Retrouvez toutes les informations pour pouvoir voter aux élections européennes !

Publié le 08 mars 2024

PROCHAINES ÉCHÉANCES

ÉLECTIONS EUROPÉENNES : 9 JUIN 2024

Les élections européennes permettent aux citoyens européens d'élire les **représentants au Parlement européen** - ou "**eurodéputés**" - au suffrage universel direct à **1 tour**, pour un **mandat de 5 ans renouvelable**.

Dates limites d'inscriptions sur les listes électorales :

- En ligne **jusqu'au mercredi 1^{er} mai au plus tard** sur le site [Service Public.fr \(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396)
- **Jusqu'au vendredi 3 mai** dans vos **mairies** après avoir rempli puis déposé un **formulaire Cerfa disponible > ICI <** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16024>)

Les personnes arrivant sur la commune pour des raisons professionnelles après cette date, ont la possibilité de s'inscrire jusqu'au 10^{ème} jour précédant le 1er tour de scrutin = **30 mai 2024**.



Tout citoyen français et européen âgé d'au moins 18 ans la veille du jour du scrutin peut voter aux élections européennes. Il faut également être domicilié dans la commune où l'on souhaite voter et être inscrit sur les listes électorales de cette commune.

Les ressortissants communautaires (c'est-à-dire possédant la nationalité d'un des 27 pays membres) qui ont le droit de voter dans leur pays d'origine peuvent aussi voter aux élections européennes. Ils doivent résider dans la commune où ils souhaitent voter et être inscrits sur les listes électorales complémentaires européennes de cette commune. Comme pour les électeurs français, ces ressortissants peuvent s'inscrire soit en ligne, soit en mairie.

Si vous savez que vous ne pourrez pas vous rendre au bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez donner procuration à une personne de confiance. Il est possible de faire la demande en ligne sur Maprocuration. Vous devrez ensuite la faire valider en vous déplaçant physiquement dans un commissariat de police, une brigade de gendarmerie ou un consulat, dans les deux mois qui suivent. Vous aurez à présenter un titre d'identité et votre référence d'enregistrement « Maprocuration ».

Si vous disposez d'une identité numérique certifiée France Identité (obtenue après un déplacement en mairie), vous pouvez être dispensé de déplacement pour faire valider votre procuration.

DÉPOSER UNE DEMANDE DE PROCURATION

Procurations de vote : Tous les renseignements en suivant

[ce lien \(https://www.maprocuration.gouv.fr/\)](https://www.maprocuration.gouv.fr/)

DEVENEZ ASSESSEURS POUR LES PROCHAINES ÉLECTIONS

La Ville de Mantes-la-Jolie lance un appel à candidature, auprès des électeurs inscrits sur ses listes électorales, pour devenir assesseur bénévole.

Les missions ?

- Contrôler et faire signer la liste d'émargement
- Apposer sur la carte électorale le timbre portant la date du scrutin
- Suppléer ou assister le président pour le contrôle d'identité des électeurs et tenir l'urne

Inscrivez-vous dès maintenant par mail à

serviceelections@manteslajolie.fr

